

Compte-Rendu de la réunion mensuelle

Le 15 décembre 2011

Chez Francine CATHELAIN

Étaient présentes : Nathalie ALQUIER, Francine CATHELAIN, Betty GREFFET, Yannick CHARLES, Chrystelle GARCIA, Bénédicte KERMADEC, Aurore MOUTIER, Annick REIPERT
Elisabeth CHOCHOY et Marie-Flo RONCAYOLO sont au même moment à l'AG du SNTR-CGT, et nous tiennent au courant en temps réel de l'issue des discussions !

Rédaction du CR : Annick REIPERT

Relecture : Chrystelle GARCIA et Yannick CHARLES

1 – Le point sur la proposition de nouvelle Convention Collective du Cinéma (CCC)

C'est le point qui a été vraiment débattu pendant la réunion, d'autant plus qu'il était d'une actualité brûlante. Les deux syndicats, le SNTPCT et le SNTR-CGT, sont désireux de signer cette convention en agitant la peur du vide : « Si on ne signe pas, il n'y aura plus de cadre légal et vous pourrez être payé le SMIC ». Cependant, les syndicats de producteurs autres que l'API y rechignent car si cette convention devient « étendue » dans quelques mois, comme le souhaitait le Ministre de la Culture, cela veut dire qu'elle sera obligatoire et dès lors applicable par l'ensemble des producteurs.

Différentes associations de techniciens (LMA, ADC, AFR) sont déjà montées au créneau afin de revendiquer des aménagements particuliers à leur branche ou des réévaluations de salaire (cf lettre de l'AFAR et pétition de l'ADC).

Où et comment se situe LSA là-dedans ?

Ce sont les « heures d'équivalence » qui nous font réagir et débattre. Francine, qui s'est plongée dans les textes de loi toute la journée, nous rappelle qu'il existe plein de secteurs où elles sont déjà appliquées et qu'il s'agissait, à la base, de vouloir respecter la législation européenne sur le nombre d'heures hebdo maximal de travail. La convention décrète donc que nous « glandons » 3 heures par semaine, pour ramener la base hebdo à 42 h déclarées et payées pour 45h effectuées + d'éventuelles heures supp.

Nous nous opposons fermement à cette mesure car toute heure passée sur le lieu de travail doit être payée et car nous refusons que l'on décrète arbitrairement que nous « glandons » 3 heures par semaine.

Cependant, les techniciens sont divisés (cf le résultat du vote au SNTR-CGT : 28 oui, 4 non, 4 abstentions). En effet, la proposition de nouvelle convention officialise les heures de prépa, donc tous les techniciens pour qui ce n'était pas le cas voient d'un coup une partie de leurs heures de préparation prises en compte.

La scripte est un des postes les plus perdants avec cette nouvelle grille de salaire et ces nouvelles heures d'équivalence.

Pour rappel, voici la lettre que LSA a envoyé jeudi 15 décembre au CNC, aux syndicats ainsi qu'au ministre de la culture et de la communication.

Objet : Convention collective de la Production Cinématographique

Demandes des Scriptes aux partenaires sociaux

Paris, le 15 décembre 2011

A l'attention de :

Mme GUYOT, Présidente de la Commission Mixte Paritaire

Mesdames et Messieurs les représentants des AFPF, APC, API, SPI, UPF, CFDT, CFTC, FO, SNTPCT, SNTR-CGT

Copie à :

M. MITTERRAND, Ministre de la Culture et de la Communication

Mme ROQUES, Secrétaire générale du CNC

M. LAMEYRE, Service des professions, CNC

Mesdames, Messieurs,

Suite à l'étude consciencieuse de la proposition de l'API de Convention Collective du Cinéma et partageant avec les autres associations de techniciens leurs interrogations et préoccupations sur les sujets tels que le principe des heures d'équivalence et celui d'une deuxième grille de salaires pour les films sous-financés, Les Scriptes Associés tiennent à attirer plus spécifiquement votre attention sur les points critiques suivants et vous prient de bien vouloir les considérer.

Notre métier implique une coopération étroite avec le metteur en scène et fait de nous un de ses collaborateurs artistiques essentiels.

Seul interlocuteur ayant une vision globale du scénario, nous assumons, notamment, la complète responsabilité de la continuité du film. Notre vigilance permanente en garantit le suivi et l'articulation complète nécessaire au montage.

Cependant, depuis de trop nombreuses années, et malgré nos demandes répétées, notre rémunération continue de ne pas être en adéquation avec les responsabilités de notre métier.

Nous avons le sentiment de subir une injustice durable, inscrite dans les origines même de notre profession qui, historiquement féminine, a connu depuis trop longtemps une sous-qualification salariale.

La nouvelle convention, dont un chapitre entier est dédié aux questions de discrimination et d'égalité entre hommes et femmes, doit permettre d'y mettre fin par la revalorisation de notre salaire. Ainsi, nous pourrions enfin voir notre métier indifféremment pratiqué par des hommes et des femmes, à l'instar des pays anglo-saxons et d'une manière plus générale, de tous ceux qui comptent une industrie cinématographique.

Nous sommes persuadés que vous partagez avec nous ce constat et c'est pourquoi nous vous réaffirmons notre demande de réévaluation de notre salaire de 15 %.

Par ailleurs - et c'est là le deuxième point sur lequel nous souhaitons attirer votre attention - nous constatons que le temps de travail effectif minimum qui nous est garanti dans la grille de salaires est le plus faible de tous : soit 42 heures.

Au delà même d'un principe d'heures d'équivalences arbitraire et infondé, nous nous interrogeons sur la manière dont celles-ci ont été évaluées pour notre métier.

En effet, l'incontestable réalité de notre temps de travail effectif, pour une semaine sans heures supplémentaires de tournage, est au minimum de 47 heures, qui se répartissent comme suit :

- 5 heures de préparation

- 39 heures de tournage

- et 3 heures minimum de « finitions » incluant le rapport production journalier.

Nous ne pouvons donc logiquement accepter qu'il nous soit arbitrairement octroyé 42 heures de travail effectif et demandons, aux différents partenaires sociaux,

que les 47 heures effectivement travaillées soient prises en compte, afin de ne pas entériner, dans le projet de nouvelle convention, une dévaluation inexplicable et inacceptable de notre rémunération, ce qui constituerait un véritable préjudice.

Force est de constater que nous subissons une double peine et vous prions à ce titre de bien vouloir considérer nos requêtes, légitimées par le seul souci de cohérence avec la réalité de notre profession et ses exigences.

Dans l'attente de vos réponses, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Marie Florence Roncayolo Betty Greffet
Co-présidente LSA Co-présidente LSA

Donc, même si les syndicats disent oui à cette nouvelle CCC, ne considérons pas que tout est perdu, **ce « oui » reste une base sur laquelle nous pouvons continuer à agir et à nous battre.**

Afin de discuter ensemble de toutes ces questions, et de définir nos priorités et notre mode d'action, nous proposons donc de nous réunir mi-janvier autour d'un verre pour une « AG extraordinaire » !

La date précise sera communiquée sous peu.

Le texte de la nouvelle proposition de CCC est disponible sur le site des syndicats SNTPCT et SNTR-CGT, il serait donc judicieux de s'y plonger avant nos retrouvailles pour pouvoir le décrypter ensemble.

En raison de cette priorité, nous décidons donc de

- reporter à une date ultérieure la rencontre avec les assistantes initialement prévue le 10 mars
- reporter au 10 mars l'AG annuelle de LSA qui était prévue le 11 février.

2 - Trombinoscope

Afin de mettre des visages sur nos noms, Aurore Moutier se charge de récolter vos photos pour créer un trombinoscope disponible sur la liste MAJ ! Vous pouvez donc envoyer une photo de vous sur son mail perso aurore.moutier@gmail.com

3 – Prochaine présidence

Betty ne souhaitant pas se représenter et vu la rareté des candidatures à la présidence ou au bureau, on se demande s'il ne faut pas revenir sur les « 2 fois 2 ans » de mandat pour être président(e). Mais, pour être fins prêts à la prochaine élection lors de l'AG annuelle du 10 mars, que chacun(e) d'entre nous commence à réfléchir à ses motivations et à sa possible candidature...

4 – Abonnement au Film Français

Betty se charge d'ouvrir un abonnement internet au Film Français afin que les membres du bureau puissent en profiter.

5 – Inscription à la CNIL

Les relais web se chargent de se renseigner concernant cette inscription à la CNIL (commission nationale de l'informatique et des libertés).

6 - Le site internet de LSA

Dernier point évoqué lors de cette réunion, une « modernisation » possible de notre site internet. Certaines font remarquer que, comparé à d'autres sites, le nôtre ne s'est pas beaucoup développé et, surtout, n'est pas très réactif à l'actualité. Comment l'enrichir, le rendre un peu plus attractif ? Y mettre, la semaine de leur sortie, les affiches des films sur lesquels nous avons travaillé, agrémentées d'un petit commentaire/anecdote sur le tournage, un souvenir ou enjeu particulier du point de vue de la scripte ?

Furetons sur internet pour piocher des idées qui nous plaisent et reparlons-en lors de la prochaine réunion mensuelle !